

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des activités sportives extra scolaires, **l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)** propose aux élèves de multiples activités : handball, basket-ball, volley-ball, natation, équitation, danse, boxe, rugby, tennis de table, athlétisme d'hiver et d'été, cross, Activités Physiques de Pleine Nature (course d'orientation, VTT, tir à l'arc, golf, canoë kayak,...), au sein du collège et de participer aux compétitions qui ont lieu le mercredi après-midi. Pour l'année 2019/2020, ces activités débiteront le **mercredi 11 septembre 2019** ; votre enfant peut retrouver les informations sur les panneaux UNSS dans le collège, au self et au Pôle Sportif Mélusin ; pour vous, un article sur le site du collège vous donnera les informations du mercredi suivant (rubrique UNSS). À tout moment de l'année, votre enfant peut prendre une licence.

Une cotisation licence-assurance de **20 €** est demandée à chaque participant pour l'ensemble des activités et pour toute l'année scolaire. Votre enfant n'a aucune obligation de participer à tous les mercredis. Un calendrier lui sera remis avec les activités programmées chaque mercredi. Nous vous prions de tenir compte de ce document pour prendre les rendez-vous médicaux à long terme en accord avec les désirs de participation de votre enfant aux compétitions importantes pour lui et pour son équipe.

Comme il n'y a pas de repas assuré par le collège le mercredi midi, votre enfant pourra manger son pique-nique de 12h00 à 12h30, en présence d'un surveillant qui l'accompagnera ensuite au gymnase. Un micro-onde sera mis à disposition et l'hiver, une salle au chaud sera ouverte.

Votre enfant doit s'inscrire obligatoirement sur le cahier « Association Sportive et UNSS » à la vie scolaire au plus tard le vendredi pour le mercredi suivant, afin de réserver l'effectif déplacé dans les bus. Plusieurs mercredis sont affichés dans ce cahier, ainsi que sur les panneaux UNSS dans le collège, au self et au nouveau gymnase, et enfin sur le site du collège (rubrique UNSS); aussi votre enfant peut anticiper et se marquer en avance.

- Les entraînements se déroulent le mercredi après-midi de 12h30 à 14h30, ainsi que certains jours de 12h30 à 13h10 (informations sur les panneaux UNSS).
- Lorsque le collège de Lusignan reçoit les rencontres, les élèves sont en activité de 12h30 à 16h00.
- Par contre, lorsque Lusignan se déplace, le retour se fait entre 16h30 et 17h30, sauf cas exceptionnel (déplacement lointain dans le département ou l'académie). Aucun déplacement n'est à payer puisque le bus est pris en charge par le Conseil Départemental en grande partie.

Sont pris en charge, les élèves présents au début des activités avec contrôle des présences par les enseignants. **Dès l'heure de fin d'activité, mentionnée sur l'affichage hebdomadaire UNSS (gymnase, self et collège) et le site internet du collège, les élèves passent sous la responsabilité parentale. Un élève ne peut rentrer seul à son domicile que sur autorisation parentale écrite. Votre enfant vous attendra au gymnase (nouveau ou ancien, précisé sur les affiches d'information, le site du collège), pas au collège (fermé l'après-midi)**

Seuls les élèves licenciés (et donc assurés) seront autorisés à participer. La licence 2018/2019 reste valable jusqu'à la fin Septembre 2019 pour les anciens 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} de 2018/2019: votre enfant peut donc participer en septembre s'il était licencié en 2018/2019. **Le certificat médical n'est plus obligatoire !**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
V BAUDET

Le secrétaire,
M DUBREUIL

Coupon réponse à remettre au professeur d'EPS avant fin septembre

Je soussigné(e).....Téléphone portable :
(Père, mère, représentant légal >>> entourez votre choix),

De l'enfant: (nom et prénom)

Classe: Date de naissance:

1. Demande son inscription aux activités de l'Association Sportive du collège Jean MONNET de Lusignan.

Ci-joint:

- un chèque de **20 €** (licence-assurance) à l'ordre de «**Association Sportive du collège Jean MONNET**»
- cette autorisation remplie et signée.
- **Plus besoin de fournir de certificat médical !**

2. Mon enfant sera présent entre 12h00 et 12h30 pour le pique-nique prévu par la famille, participera aux activités sportives : entraînements (de 12h30 à 14h30) ou compétitions de 12h30 à 16h00 (jusqu'à 17h30 s'il y a déplacement en bus).

J'autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer, en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale. (1)

Je suis informé(e) que dès la fin des activités, les élèves passent sous la responsabilité parentale et je fais en sorte de récupérer ou de faire récupérer mon enfant à l'heure précise qu'il vous indiquera (tableau d'affichage UNSS au collège et au gymnase, cahier de l'UNSS pour qu'il s'inscrive, information sur site du collège).

J'autorise mon enfant à rentrer à son domicile, à pied, à vélo, dès la fin de l'activité (attention à sortir le vélo ou scooter du collège avant 12h30). (1)

Ou

Je m'engage à venir le chercher à l'heure au gymnase (l'heure est inscrite sur le panneau d'information UNSS au gymnase, au self et dans la cours du collège, sur le site du collège, rubrique UNSS). (1)

Fait à, le
Signature du représentant légal,

(1) Cocher la case correspondante.